

RESIDENCE ANIMATION³



REGLEMENT

Avec le concours de **Magelis**, le **Film Fund Luxembourg** et **Wallimage SA** se sont rapprochés pour proposer une nouvelle mesure incitative à l'écriture d'œuvres d'animation cinématographiques et télévisuelles.

L'intention est de coopérer pour soutenir des projets transfrontaliers d'écritures de scénarii de longs métrages ou de séries d'animation en langue française. Cette coopération prendra la forme d'une résidence d'auteurs d'animation, dont au moins un de chaque région, pour 3 semaines du 29 septembre au 17 octobre 2025, avec une semaine sur chaque territoire signataire du protocole pour chaque auteur retenu (une semaine en Wallonie, une semaine au Luxembourg et une semaine à Angoulême).

La résidence est ouverte à tous les auteurs de projets d'animation des 3 territoires partenaires.

Chaque auteur se verra attribuer une bourse de 3 000 euros, qui leur sera versée par le partenaire du territoire qui les a sélectionnés selon leurs modalités propres.

En sus, leur hébergement, leurs repas de midi (hors week-end) et leurs déplacements seront pris en charge.

Ils bénéficieront du soutien d'un ou plusieurs professionnels pour les accompagner sur leur projet d'écriture.

Le calendrier est le suivant :

- Juin 2025 : Lancement de l'appel à projets
- 25 juillet 2025 : date limite de dépôt des candidatures
- 1^{er} septembre 2025 (au plus tard) : annonce des lauréats
- 29 septembre 2025 : Début des résidences
 - Wallonie du 29 septembre au 3 octobre
 - Luxembourg du 6 octobre au 10 octobre
 - Angoulême du 13 octobre au 17 octobre

Les auteurs retenus s'engagent à participer à ces 3 semaines de résidence dans chacun des territoires partenaires, en présentiel.

Pour être admissibles, les projets devront répondre aux critères suivants :

- Être rédigés en français
- Être destinés au cinéma ou à la télévision
- Être des œuvres d'animation
- Être en phase de démarrage et non dans une phase de réécriture
- Intéresser les auditoires des 3 pays partenaires et traverser les frontières nationales
- Être proposés prioritairement aux producteurs des 3 pays partenaires

Les projets présentés pourront préalablement avoir été soutenus par un producteur d'un des 3 pays partenaires

Les candidatures sont à déposer sous la forme d'un synopsis long de minimum 3 pages, d'un CV de l'auteur qui le porte, d'une description du type de projet visé (long métrage, série, animation 3D ou 3D...) et du public visé (jeunesse, adulte...).

Les porteurs de projets devront motiver leurs candidatures concernant leurs attentes vis-à-vis de la résidence et s'engager à participer aux 3 semaines de résidence dans chacun des territoires en présentiel.

Chaque auteur est tenu de déposer sa candidature auprès de l'organisation partenaire du pays auprès de laquelle il postule :

Angoulême : Marion Martinot +335 4538 5150 / mmartinot@magelis.org

Film Fund Luxembourg : Sébastien Tasch +352 247 82062 / sebastien.tasch@filmfund.etat.lu

Wallimage SA : Vanessa Vincent +32 65 40 40 60 / vav@wallimage.be

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : 25 JUILLET 2025